

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 JUIN 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 63

Votants : 72 (dont 9 procurations)

N° 12

OBJET :

SERVICES
COMMUNAUTAIRES

TARIFS 2018

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 26 JUIN 2018

Publiée ou notifiée

le : 26 JUIN 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA (jusqu'à la délibération n°37) – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la délibération n°37 et à partir de la délibération n°39) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL (à partir de la délibération n°3) – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD –N. RAY (à partir de la délibération n°4 B/) – J. ROIG – J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN (jusqu'à la délibération n°40) – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°23 B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE (à partir de la délibération n°4 B/) –M. MONTIBERT (à partir de la délibération n°9 A/) – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE –E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la délibération n°33 C/ et à partir de la délibération n°35) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – G. MAQUIN – C. GRELET (à partir de la délibération n°12) – C. MALHURET – E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN (de la délibération n°1 à la délibération n°38 et à partir de la délibération n°40) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI (à partir de la délibération n°8) - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE (de la délibération n°1 à la délibération n°30 et à partir de la délibération n°32) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme C. BENOIT à G. MAQUIN, Vice-Présidente.

Mmes et MM. YJ. BIGNON à JL. GUITARD – C. SEGUIN à J. KUCHNA (à partir de la délibération n°41) – C. GRELET à JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°11) – C. LEPRAT à M. JIMENEZ – H. DUBOSCQ à JS. LALOY – P. SEMET à F. SKVOR – J. COGNET à MC. VALLAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR – F. DUBESSAY à J. ROIG – P. BONNET à M. GUYOT, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

Mmes et MM. J. BLETTERY à D. DEMANUELE – C. FAYOLLE à JG. GENESTE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

M. R. MAZAL, Vice-Président.

Mmes et MM. J. JOANNET – F. HUGUET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-12,

Vu la délibération n° 5 du 20 décembre 2017 autorisant le Bureau Communautaire à augmenter les tarifs des divers services de la Communauté d'Agglomération pour 2018 dans la limite de 1% et fixant les tarifs applicables au 1er janvier 2018,

Considérant la volonté de modifier les tarifs relatifs aux locations du Pôle Universitaire ainsi qu'au restaurant universitaire à compter de la rentrée scolaire 2018-2019,

Considérant qu'en application de la délibération n°3 du 16 novembre 2017 susvisée, est déclaré en matière culturelle d'intérêt communautaire le conservatoire d'enseignement artistique d'agglomération composé des écoles de musiques ou conservatoire à rayonnement départemental sis sur Bellerive sur Allier, Cusset, Saint-Yorre, Vichy, ainsi qu'à Saint-Germain des Fossés,

Considérant que l'exercice de la compétence en matière culturelle se traduira par l'ouverture d'une nouvelle école de musique d'intérêt communautaire à Saint-Germain des Fossés dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019, et qu'il convient par conséquent définir les tarifs applicables pour l'ensemble des enseignements délivrés au sein de ces différents établissements, notamment au sein de cet équipement,

Considérant que le site de l'Atrium sur la commune de Vichy propose un nombre important de services à destination des entreprises, que la prestation de domiciliation permettrait aux entreprises d'être détentrice d'une adresse entre demande d'immatriculation et entrée dans des locaux et qu'aucune entreprise ne propose ce type de prestation au sein du territoire,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver les modifications tarifaires liées aux locations du Pôle Universitaire et restaurant universitaire à compter de l'année scolaire 2018-2019,
- D'approuver les modifications de la grille tarifaire du conservatoire intercommunal à compter de l'année scolaire 2018-2019,
- D'approuver les créations de tarifs liées à la mise en place du service domiciliation d'entreprises sur le site de l'Atrium,
- D'adopter les tarifs définis en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- approuve des propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 14 juin 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Enseignement - Campus universitaire

		2017-2018	2018-2019	
Location	Location salle (par jour ou soirée)	697,10 €	704,00 €	
	Pour organismes de formation, partenaires Institutionnels ou associatifs			
	> location salle de cours < 100 places (la journée)	107,30 €	108,00 €	
	> location salle de cours ≥ 100 places (la journée)	324,60 €	328,00 €	
	Forfait pour installation de salle (si différente de celle en place)	346,50 €	350,00 €	
	Mise à disposition de l'équipement sono-vidéo (uniquement amphi et salle A)	346,50 €	350,00 €	
	Technicien audio-vidéo - tarif horaire	40,60 €	41,00 €	
	Agent PC sécurité (obligatoire) - tarif horaire	22,80 €	23,00 €	
	Agent logistique (si nécessaire) - tarif horaire	22,80 €	23,00 €	
	Clés ou badges en cas de perte	-	100,00 €	
	Location sono mobile - Tarif à la journée	-	50,00 €	
Restaurant universitaire	Repas stagiaires non boursiers du CAVILAM à l'unité (composition idem CROUS)	5,90 €	6,00 €	
	Repas pour personnels administratifs et enseignants (composition idem CROUS)	5,90 €	6,00 €	
	Repas pour passagers autorisés (composition idem CROUS)	9,00 €	9,10 €	
	plat chaud (viande ou poisson + légume ou féculent) étudiants/enseignants/administratifs	4,00 €	4,05 €	
	entrée ou dessert supplémentaire	1,60 €	1,65 €	
	plat chaud + 1 composante (entrée, fromage ou dessert)	4,60 €	4,65 €	
	boisson (1/4 jus de fruit, bière ou vin)	0,80 €	0,85 €	
	café (proposé aux heures d'ouverture du R.U.)	0,40 €	0,40 €	
	plateaux-repas (prestation fournie en dehors des heures d'ouverture du R.U.)	6,80 €	6,90 €	
	eaux minérales (1,5 l)	1,60 €	1,65 €	
	Vin V.D.Q.S. (0,75 l)	4,50 €	4,55 €	
	Vin A.O.C (0,75 l)	8,00 €	8,10 €	
	Pause-Café	3,90 €	3,95 €	
	Cocktail	5,30 €	5,35 €	
	Pause-déjeuner	13,50 €	13,65 €	
	Pause-déjeuner (prestation améliorée)	18,80 €	18,99 €	
Médiathèque	Carte d'abonnement annuel			
	Adulte réseau	14,00 €	14,00 €	
	Adulte hors réseau	25,00 €	25,00 €	
	Enfant (<18ans) réseau	Gratuit	Gratuit	
	Enfant (<18ans) hors réseau	5,00 €	5,00 €	
	Chômeur réseau	5,00 €	5,00 €	
	Chômeurs hors réseau	10,00 €	10,00 €	
	Collectivités* hors réseau	26,00 €	26,00 €	
	Collectivités* du réseau empruntant aux médiathèques de Vichy et de l'Orangerie	20,00 €	20,00 €	
	Stagiaires + enseignants du CAVILAM sans condition d'âge	Gratuit	Gratuit	
	Professeurs + étudiants du Pôle Lardy (<25 ans lors de l'inscription)	Gratuit	Gratuit	
	Etudiants Institut de Formation Supérieure en Ostéopathie + Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie + Lycée Prive d'Enseignement Supérieur + Institut de Formation en Soins Infirmiers + Institut de psychomotricité + Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive Vichy Auvergne (sans condition d'âge)	6,00 €	Gratuit	
	Etudiants extérieurs	6,00 €	6,00 €	
	Remplacement carte perdue	4,00 €	4,00 €	
Prêt entre bibliothèques**	8,00 €	8,00 €		

*Collectivités = établissements scolaires, centres de loisirs, maison de retraite, Institut Médico Educatif, Services d'Education Spéciale de Soins à Domicile

** Le prêt entre bibliothèques est gratuit pour les étudiants relevant des Universités Clermontoises

CONSERVATOIRE D'AGGLOMERATION

Ecoles de musiques de Bellerive sur Allier, Cusset, Saint-Yorre, Vichy et Saint Germain des Fossés

		TARIFS 2018/2019 - VICHY COMMUNAUTE		TARIFS 2018/2019 - HORS VICHY COMMUNAUTE	
PARCOURS		Elèves Jusqu'à 18 ans inclus*	Elèves Adultes	Elèves Jusqu'à 18 ans inclus*	Elèves Adultes
Cycle initial (dès la grande section de maternelle) Jardin musical-Eveil 1 et 2 avec atelier découverte		78,00 €		156,00 €	
D I P L O M A N T S	Cycle I	120,00 €	225,00 €	240,00 €	450,00 €
	Cycle II	150,00 €	264,00 €	300,00 €	528,00 €
	Cycle III	180,00 €	306,00 €	360,00 €	612,00 €
	Etudiants <i>Hors cycle spécialisé et perfectionnement</i>	198,00 €			
	Cycle spécialisé et Perfectionnement	405,00 €			
L I B R E S	Disciplines complémentaires <i>(à partir du 2ème instrument, libre ou diplômant)</i>	48,00 €			
	Parcours personnalisé non diplômant <i>(possible jusqu'à 18 ans inclus + étudiants)</i>	165,00 €		330,00 €	
	Parcours adulte non diplômant <i>(avec ou sans Formation Musicale)</i>		300,00 €		600,00 €
	Pratiques collectives seules <i>(ensembles, chorales, orchestres, formation musicale, histoire de la musique, musique de chambre, ateliers, musicothérapie...)</i>	99,00 €		198,00 €	
	Location instrument <i>(payable en 1 seule fois au moment de la remise de l'instrument)</i>	90,00 €		180,00 €	
	Location instrument <i>(obligatoire pour remise de l'instrument)</i>	60,00 €		60,00 €	

* Jusqu'à 18 ans au 1er septembre de l'année scolaire de référence

STAGE	SANS Hébergement	AVEC Hébergement
Stages organisés par le conservatoire	130,00 €	170,00 €

ATRIUM

Services annexes		Tarifs 2018 HT
Domiciliation Commerciale Entreprise (Mise à disposition dans nos locaux)*	Mensuel	25,00 €
Réexpédition du courrier une fois par semaine (Frais d'affranchissement en sus)	Mensuel	8,00 €

* Les contrats de domiciliation sont payables d'avance chaque mois, et sont renouvelables par tacite reconduction. La première période de domiciliation sera d'une durée de 3 mois pour un montant forfaitaire de 100 € HT, payable d'avance.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 12 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2018

Objet de l'acte :
- services communautaires - tarifs 2018

.....
Date de décision: 14/06/2018

Date de réception de l'accusé 26/06/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 14jui2018_12

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180614-14jui2018_12-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 12.pdf (99_DE-003-200071363-20180614-14JUI2018_12-DE-
1-1_1.pdf)